

# Loi numérique : vers une meilleure protection des citoyens et des entreprises en ligne

22/05/2024

La loi du 21 mai 2024 portant sur la régulation de l'espace numérique comprend des mesures qui permettront de sécuriser certains usages d'Internet et, ainsi, mieux protéger les citoyens français, notamment les plus jeunes, et les entreprises en ligne. Présentation.



©leszekglasner - stock.adobe.com

« Sécuriser et réguler l'espace numérique » (SREN) : telle est l'ambition de la loi promulguée le 21 mai 2024 et [publiée au](#)

[Journal officiel du 22 mai 2024](#).

Au travers d'un éventail de **mesures concrètes et inédites**, les pouvoirs publics entendent restaurer la confiance dans le digital en offrant un **espace numérique plus sûr et souverain** à l'ensemble des Français.

Cette loi résulte à la fois :

- des **règlements européens DSA** (règlement sur les services numériques) et **DMA** (règlement sur les marchés numériques) adoptés par la France en 2022 pour mettre fin aux abus des géants du numérique,
- des travaux parlementaires sur [l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques](#) et du [rapport sur la souveraineté](#)

[numérique](#),

- des consultations menées au sein du [Conseil national de la refondation](#),
- et fait également suite aux initiatives prises pour [réguler l'activité des influenceurs](#).

## Loi sur l'espace numérique : les étapes

La loi visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique a été **promulguée le 21 mai 2024** et [publiée au Journal officiel du 22 mai 2024](#).

Le texte avait été **adopté définitivement le 10 avril 2024**, après l'**accord trouvé en commission mixte paritaire le 26 mars 2024** sur une version finale du projet de loi.

Le projet de loi avait été **présenté au Conseil des ministres le 10 mai 2023**, avant d'être **adopté** en première lecture, avec modifications, par le Sénat le **5 juillet 2023**, puis par l'Assemblée nationale le **17 octobre 2023**.



[Suivre les étapes de cette loi](#)

## Mieux protéger tous les publics en ligne

La loi SREN repose sur **trois axes principaux** : la protection des citoyens, des plus jeunes, et des entreprises et collectivités.

### Axe 1 : protéger et outiller les citoyens français

#### Un filtre « anti-arnaque » contre les SMS ou mails frauduleux

La loi instaure un **filtre de cybersécurité « anti-arnaque »** qui servira de rempart contre les campagnes de faux SMS ou email. Au moins un Français sur deux a déjà reçu un faux SMS (du [compte personnel de formation](#), par exemple) visant à **recupérer des informations personnelles ou bancaires à des fins malveillantes**.

Concrètement, avec ce dispositif, les Français recevront un message d'alerte lorsqu'ils s'apprêteront à se diriger vers un site malveillant après avoir reçu un SMS ou un courriel frauduleux.

#### Exclure les cyberharceleurs des réseaux sociaux

Une **peine complémentaire de suspension ou de bannissement des réseaux sociaux** pour les personnes reconnues coupables de cyberharcèlement ou de « haine en ligne » pourra désormais être appliquée pour mettre fin au sentiment d'impunité en ligne et prévenir la récurrence. Cette peine pourra aller jusqu'à six mois de suspension de l'accès aux comptes possédés, portée à un an en cas de récurrence.

#### Une réserve citoyenne du numérique

Une réserve citoyenne du numérique est mise en place pour permettre aux **volontaires qui veulent s'engager civiquement de pouvoir le faire dans l'espace numérique** comme d'autres le font déjà dans l'espace physique. Ils participeront à la prévention des menaces en ligne ainsi qu'à la sensibilisation des utilisateurs aux usages numériques responsables.

## Axe 2 : protéger les plus jeunes des dangers d'Internet

### Mettre fin à l'exposition des enfants aux contenus pornographiques

**Deux millions d'enfants sont exposés chaque mois aux contenus pornographiques en ligne** en France, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur développement affectif.

Pour que les contenus pornographiques mis à disposition au public en ligne ne puissent **plus être accessibles aux mineurs**, la loi prévoit le blocage, le déréférencement et de lourdes amendes prononcées à l'encontre des **sites pornographiques qui ne vérifient pas l'âge de leurs utilisateurs**, et ce, malgré l'obligation qui leur en est faite par [la loi du 30 juillet 2020](#).

### Sanctionner les hébergeurs qui ne retirent pas les contenus pédopornographiques signalés

Deuxième mesure pour protéger les plus jeunes : une peine **d'un an d'emprisonnement et 250 000 euros d'amende** pour les hébergeurs qui ne retirent pas **en moins de 24 heures** les contenus pédopornographiques qui leur sont signalés par la police et la gendarmerie.

## Axe 3 : protéger les entreprises et soutenir les collectivités

### Restaurer l'équité commerciale en interdisant aux géants du numérique de privilégier leurs services sur leurs plateformes

Pour permettre une **concurrence équitable**, l'application directe du règlement sur les marchés numériques (DMA) au niveau européen rouvrira la capacité des entreprises européennes à **pénétrer les marchés de l'économie numérique**.

[En savoir plus sur le DMA](#)

### Réduire la dépendance des entreprises aux fournisseurs de cloud

Pour changer de fournisseur *cloud* (en nuage), une entreprise doit aujourd'hui payer **des frais représentant 125 % de son coût d'abonnement annuel**. Aussi, pour éviter aux entreprises de se retrouver dans une situation de dépendance, la loi comprend plusieurs mesures, notamment l'encadrement des frais de transfert de données et de migration et le plafonnement à un an des crédits *cloud* (avoirs commerciaux).

&lt;

### En savoir plus

#### **Renforcer la gouvernance de la régulation numérique**

Cette loi instaure un **réseau national de coordination de la régulation des services numériques** pour assurer une vision globale et cohérente de la régulation. Composé de l'ensemble des autorités administratives compétentes et des principaux services de l'État, ce réseau sera chargé de **renforcer les coopérations multilatérales** afin de permettre une meilleure articulation des régulations du numérique entre elles.

#### **Soutenir les collectivités dans la régulation des meublés de tourisme**

&lt;

La régulation par les collectivités des **meublés de tourisme** loués via les plateformes sera facilitée par un **intermédiaire unique centralisant les données nécessaires**.

#### **Mieux encadrer les jeux en ligne**

Enfin, avec ce texte, **les nouveaux types de jeux en ligne** (jeux à objets numériques monétisables) **seront mieux encadrés** avec **l'introduction d'un cadre expérimental pour trois ans**.

## Presse

<

- Communiqué : **Promulgation de la loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN)** - 24/05/2024
- Communiqué : **Projet de loi « Sécuriser et réguler l'espace numérique » : Bruno Le Maire et Jean-Noël Barrot saluent les**

<

**conclusions de l'Autorité de la concurrence sur le marché du cloud** - 30/06/2023

- Dossier : **Sécuriser et réguler l'espace numérique** [PDF - 1.1 Mo] - 10/05/2023

## Aller plus loin

- **Loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique**

<

- **Projet de loi : Sécuriser et réguler l'espace numérique**

<

- Avis sur un projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique